

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3^{EME} TRIMESTRE 2013/2014 : 27,5M€ +13%

Chiffre d'affaires consolidé (M€) <i>Clôture annuelle au 31 mars</i>	2012/2013	2013/2014	Var
1 ^{er} trimestre	4.5	6.1	+35%
<i>Dont FOB</i>	1.3	1.7	
<i>Dont Non FOB</i>	3.2	4.4	
2 ^{ème} trimestre	13.9	11.4	-18%
<i>Dont FOB</i>	6.5	4.5	
<i>Dont Non FOB</i>	7.4	6.9	
3 ^{ème} trimestre	24.2	27.5	+13%
<i>Dont FOB</i>	3.5	4.8	
<i>Dont Non FOB</i>	20,7	22.7	
Total 9 mois	42,6	45	+5,6%

(Données non auditées)

ACTIVITE SOUTENUE NOTAMMENT GRACE AU SUCCES DES TABLETTES LUDO-EDUCATIVES

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 Décembre 2013 se porte ainsi à 45 millions d'euros contre 42.6 millions d'euros au 31 Décembre 2012 (+5,6%).

A taux de change constant, le chiffre d'affaires consolidé au 31 Décembre 2013 aurait été de 45.4 millions d'euros, soit +6.5 % comparé au 31 décembre 2012.

Malgré l'arrivée sur le marché des tablettes pour enfants de nouveaux acteurs, le Groupe Lexibook a su préserver son leadership, grâce notamment à la qualité des contenus et des supports proposés et aux campagnes de publicité TV de ces deux dernières années qui ont permis à la marque Lexibook de consolider sa notoriété internationale.

PERSPECTIVES

Compte tenu du faible niveau d'activité attendu sur le dernier trimestre fiscal, le groupe anticipe un chiffre d'affaires annuel proche de l'exercice 2012/2013.

Les nombreuses nouveautés proposées pour la saison prochaine ont été très bien accueillies par l'ensemble des clients internationaux rencontrés pendant les salons récents du jouet de Hong-Kong et Nuremberg.

Ces nouveautés feront l'objet de communiqués de presse successifs au cours du premier semestre 2014.

RENOUVELLEMENT DES LIGNES BANCAIRES

Tenant compte des mesures de restructuration effectuées depuis plusieurs années et de l'amélioration qui en est résultée pour la Société d'exercice en exercice, la société LEXIBOOK et ses partenaires bancaires sont convenus, pour la période du 1er février 2014 au 31 janvier 2015, d'alléger la procédure en ne recourant plus à la rédaction d'un nouveau protocole (« Accord de Conciliation »), devant être homologué par le Tribunal, mais à un simple renouvellement des autorisations et lignes de crédit dont bénéficiait déjà la société LEXIBOOK auprès de ses partenaires bancaires.

Prochaines communications : Chiffre d’Affaires annuel au 15 mai 2014